

**Projet de méthaniseur de
Corcoué-sur-Logne**

**Réunion publique de Saint-
Philbert-de-Grand-Lieu**

Isabelle SOUQUET

Bonsoir et bienvenue à tous pour cette réunion publique d'information sur le projet de méthaniseur de Corcoué qui fait partie d'un cycle de quatre réunions publiques dont la première s'est tenue hier. Deux ateliers seront également organisés à Machecoul les 7 et 14 décembre avant une dernière réunion de synthèse en janvier.

Cette réunion est enregistrée et sera ensuite transcrite pour être consultable d'ici quatre à cinq jours sur le site de Métha Herbauges. Nous vous demanderons donc de bien vouloir mentionner votre nom lorsque vous prendrez la parole pour que votre intervention puisse être identifiée.

Je suis Isabelle SOUQUET. Mon rôle est simplement de faire circuler la parole et je n'ai aucun lien avec aucune des parties. Je vais tout de suite vous présenter les deux personnes qui sont à mes côtés et qui vont présenter le projet avant de répondre à vos questions :

- Guillaume VOINEAU, éleveur et président de la coopérative Herbauges qui rassemble 400 producteurs/éleveurs et qui est à l'initiative du présent projet ;
- Guillaume LOIR, directeur exécutif de Nature Energy, l'entreprise sollicitée par la coopérative pour apporter son expertise sur les méthaniseurs et leur exploitation puisqu'elle gère aujourd'hui treize centres en exploitation et qui sont plutôt de grande taille.

Une première concertation a déjà fait évoluer le projet initial, lequel peut être encore amendable. La première concertation a eu lieu en septembre 2021 avec des rencontres de riverains en porte-à-porte, des réunions et des ateliers pour les citoyens. Environ 200 remontées d'information ont transité par ce biais et le projet initial a été amendé une première fois.

Le résultat de la deuxième phase de concertation sera déposé et publié en janvier prochain. Pour que cette concertation soit la plus efficace possible, les porteurs du projet ont sollicité la Commission nationale du débat public (CNDP) pour solliciter son expertise sur la façon de permettre à chacun d'exprimer son avis. C'est la raison de la présence parmi nous de Karine BESSES, qui va nous présenter la CNDP et ce qu'elle apporte au débat.

Karine BESSES

La CNDP a joué un rôle assez important ces derniers temps. Elle est assez méconnue bien qu'elle date de 1995. Il s'agit d'une autorité administrative indépendante, une institution politique totalement indépendante du pouvoir politique et qui prend des décisions en son nom propre, un peu comme le fait le CSA pour l'audiovisuel. Elle défend le droit pour toute personne d'accéder aux informations relatives à l'environnement sur les projets et les programmes que mettent en place les acteurs privés ou publics et de participer à l'élaboration de ces projets.

Nous sommes saisis quand les projets atteignent un montant assez important ou bien sur l'initiative du maître d'ouvrage comme cela a été le cas ici sur conseil notamment du préfet, sachant que le projet suscitait un certain nombre de contestations et de blocages. Le maître d'ouvrage a tenu à déposer son projet auprès des services instructeurs pour obtenir une autorisation mais il a également rouvert, suite à notre conseil, une concertation qui a donc commencé hier.

Nous avons été nommés le 5 mai dernier et nous avons commencé à établir un état des lieux en allant voir tous les acteurs. Nous avons alors émis un rapport demandant la réouverture de cette concertation. Cette dernière est assortie d'un certain nombre de conditions. Il faut que l'opportunité même du projet puisse encore être discutée et que des solutions alternatives restent possibles. La première question est d'ailleurs de savoir quelles sont les marges de manœuvre qui existent encore.

Cette réunion est là pour garantir que vos propositions seront exprimées et le maître d'ouvrage vous indiquera lesquelles peuvent être prises en compte.

J'ai été désignée sur ce dossier avec ma collègue Marine CALMET. N'hésitez pas à nous contacter aux adresses suivantes si vous avez des questions sur le processus de concertation :

- marine.calmet@garant-cndp.fr;
- karine.besses@garant-cndp.fr

Code de champ modifié

Code de champ modifié

Vos questions devront bien porter sur le processus de concertation mais non pas sur le projet proprement dit, pour lequel nous sommes totalement neutres et nous n'avons aucun avis à donner.

Les questions principales qui sont ressorties lors de la phase de concertation précédente avaient trait aux impacts environnementaux du projet, à sa localisation, aux transports, au bilan/carbone, à l'unité de stockage et de gestion des digestats de la Limouzinière, à la conduite du gaz, aux impacts sur l'activité agricole, au plan d'épandage ainsi que sur le modèle économique et la rétribution des agriculteurs. Nous avons donc demandé au maître d'ouvrage d'apporter des réponses supplémentaires sur toutes ces questions et d'approfondir le bilan carbone du projet, sachant que les services de l'État avaient émis eux-mêmes la même demande.

Nous trouvons dommage que cette concertation arrive si tardivement mais nous avons toutefois tenu à ce qu'elle soit ouverte, sachant que le précédent dialogue s'était principalement concentré sur les riverains mais n'avait pas été assez élargi.

Isabelle SOUQUET

Dans un premier temps, avez-vous des questions concernant la concertation ?

Erwan COUERON, association de Corcoué-sur-Logne

Contrairement à ce qui est dit dans la presse, nous ne sommes pas une association contre la méthanisation mais contre le méthaniseur industriel. J'habite à Corcoué et je n'ai pas reçu le courrier d'invitation dans ma boîte aux lettres. Je ne suis pas le seul dans ce cas-là. Je m'interroge donc sur la portée de cette phase d'information.

Guillaume VOINEAU

Nous sommes pourtant passés par les services de La Poste pour distribuer les 70 000 tracts.

Karine BESSES

Qui dans la salle n'a pas reçu le tract ? Apparemment un peu plus de la moitié ne l'ont pas reçu. Nous avons à la fois la preuve que les tracts sont partis mais qu'ils n'ont pas été reçus.

Guillaume VOINEAU

Nous n'y sommes pour rien. Nous avons donné mission à La Poste de distribuer sur tous les territoires où les réunions publiques ont lieu mais nous ne maîtrisons pas tout.

De la salle

Il faudrait peut-être prévoir une nouvelle distribution. Nous pouvons également nous demander pourquoi aucune réunion n'a été organisée à Corcoué-sur-Logne alors que nous sommes bien les plus impactés.

Guillaume VOINEAU

L'idée était de répartir au mieux les réunions sur le territoire. Des producteurs se trouvent sur le territoire de Châteauneuf et de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu tandis que les impacts

routiers concernent tout le territoire. Je ne pense pas non plus que le lieu joue sur la qualité des échanges.

De la salle

Nous avons surtout l'impression que vous souhaitez éviter d'organiser une réunion à Corcoué-sur-Logne.

Guillaume VOINEAU

Le nombre de quatre réunions est déjà important et toutes les personnes ont la possibilité de venir. Nous estimons que les lieux étaient appropriés

De la salle

J'habite la Limouzinière. Nous n'avons eu aucune information.

Guillaume VOINEAU

Nous avons pourtant communiqué très largement et demandé à La Poste de distribuer des tracts dans toutes les boîtes aux lettres.

Christine FOLLEAU, La Marne

Il n'était pas non plus évident de retrouver les dates sur le site de Métha Herbauges.

Guillaume VOINEAU

Nous avons fait du mieux possible, avec quatre salles et quatre réunions publiques à disposition de tous les habitants du territoire.

De la salle

Il n'y avait même pas de panneau d'affichage visible à proximité.

De la salle

Nous sommes là pour une présentation du projet et cela fait vingt minutes que nous parlons de ces modalités d'information.

Karine BESSES

Il est important que les habitants puissent s'exprimer sur le processus même de concertation. Pour tout vous dire, nous avons conseillé au maître d'ouvrage de préparer ce processus avec les parties prenantes. Tel n'a pas été le cas, très certainement pour des raisons de manque de temps. En tout cas il est essentiel que chacun puisse s'exprimer sur ce processus de concertation.

Guillaume VOINEAU

Précisons que le tract était distribué avec la publicité, c'est-à-dire que tous ceux qui précisent ne pas vouloir recevoir de publicités n'ont pas reçu le tract dans leur boîte aux lettres. Je me trouve, par exemple, dans ce cas.

De la salle

Il vous aurait suffi de présenter le tract comme une information ou une proposition d'invitation, La Poste en aurait tenu compte et l'invitation aurait été placée dans toutes les boîtes aux lettres.

Isabelle SOUQUET

Il faudra demander à La Poste d'être plus précise la prochaine fois.

Guillaume VOINEAU

Entre la radio, les journaux et la distribution de ces tracts, je pense que nous avons fait le nécessaire pour que tout le monde ait l'information sur la tenue de ces réunions publiques.

De la salle

Il est un peu facile d'incriminer La Poste. Il est effectivement important que nous soyons informés, surtout que c'est apparemment le préfet qui a demandé l'intervention de la CNDP dans cette nouvelle concertation.

Isabelle SOUQUET

Plus exactement, ce sont les porteurs qui ont sollicité la CNDP sur conseil du préfet.

Guillaume VOINEAU

Les services de la préfecture nous ont effectivement conseillé de solliciter la CNDP. Nous étions en mesure de ne pas le faire mais nous avons décidé de suivre les conseils de la préfecture.

De la salle

Vous ne l'auriez jamais fait sans la demande du préfet.

Isabelle SOUQUET

Disons que c'est un conseil de la préfecture et que c'est une demande des porteurs du projet.

Avez-vous d'autres questions concernant la concertation ?

Didier COUERON, Corcoué-sur-Logne

Je n'ai pas non plus reçu de tract. Je prends le journal tous les jours et il y a eu deux pages le même jour pour mentionner vos informations. C'est tout.

Guillaume VOINEAU

Nous ne maîtrisons pas tout.

Guy RIZON, Saint-Colomban

Nous sommes venus pour une réunion d'information. Il serait bon de commencer sans parler sempiternellement du rôle de La Poste.

Isabelle SOUQUET

Si tout le monde en est d'accord, nous allons effectivement évoquer le fond du projet.

La méthanisation est un processus qui permet de faire fermenter des matières organiques pour produire du biogaz. En l'occurrence, la matière première est le lisier et le fumier produits par les vaches des élevages alentour. Un processus de fermentation permet ensuite à cette ressource de produire du biogaz qui peut ensuite être injecté dans le réseau de distribution de gaz local ou envoyé sur le réseau pour pouvoir être utilisé sur le territoire ou revendu.

Ce projet s'inscrit dans deux dynamiques, l'une est qui est financière et l'autre qui est plus écologique. Financièrement, le projet permettrait aux éleveurs de valoriser leur travail et d'améliorer leurs revenus et leur qualité de vie tout en créant des emplois sur place. Ce projet permettrait ainsi de créer 20 emplois directs et 160 emplois indirects dans la maintenance, la logistique et les missions dédiées aux entreprises concernées par le projet.

Le projet s'inscrit également dans la transition écologique dans laquelle la France s'est engagée pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et à participer au processus de développement des énergies renouvelables. Les objectifs nationaux sont assez ambitieux en la matière et la méthanisation s'inscrit dans ce processus à deux titres car elle permet de produire et d'utiliser une nouvelle ressource durable et renouvelable (le biogaz) et car elle permet de fabriquer un engrais naturel, le digestat.

Le projet M2TAZR-Metha Herbauges Corcoué bénéficie de l'assistance d'un comité scientifique et technique composé de représentants de l'AILE (Association d'initiatives locales pour l'énergie et l'environnement), d'Air Pays de Loire et d'ARVALIS, qui est un institut national de recherche sur le végétal. Tous ces experts vont aider à formaliser un cahier des charges de suivi agronomique et auront vocation à faire évoluer la charte d'engagement du projet.

Je vais maintenant laisser les porteurs du projet se présenter.

Guillaume VOINEAU

La coopérative d'Herbauges a 56 années d'existence. Sa première mission est la collecte de lait. Nous collectons aujourd'hui 80 millions de litres de lait, dont 10 % issus de l'agriculture biologique. La coopérative compte aujourd'hui un peu plus de 400 adhérents, principalement des éleveurs. Elle s'occupe de la collecte, qui est principalement distribuée localement : Laiterie de Saint-Père, Laiterie de Montaigu ainsi qu'une autre laiterie sur La Rochelle.

La coopérative met à disposition un outil de fabrication d'aliments qui permet aux agriculteurs d'exploiter les matières premières issues de leur exploitation ou achetées à l'extérieur. Nous employons aujourd'hui 50 salariés, dont 14 chauffeurs qui réalisent la collecte dans les exploitations. Nous pouvons aussi faire appel à des transporteurs extérieurs pour l'acheminement vers l'extérieur.

L'installation des panneaux solaires a constitué une étape importante pour notre entreprise. La coopérative a été précurseur en la matière pour lier la production d'énergie à l'activité agricole.

Je vais maintenant laisser la parole à notre partenaire Nature Energy.

Guillaume LOIR

Malgré-Merci d'être aussi nombreux malgré les soucis rencontrés avec La Poste, qui est quand même un prestataire reconnu.

Nature Energy est une entreprise danoise qui a été créée en 1979 et qui emploie 250 salariés spécialisés dans la production de biogaz naturel renouvelable produit à partir de biomasse, c'est-à-dire de matière organique. Nous avons la particularité d'avoir une chaîne de valeur intégrée, c'est-à-dire que nous allons depuis la conception des usines jusqu'au cofinancement des unités de méthanisation.

L'entreprise traite annuellement l'équivalent de 5 millions de tonnes de biomasse, essentiellement des effluents d'élevages. Nous sommes producteurs d'environ 200 millions de mètres cubes de biométhane qui sont essentiellement injectés dans les réseaux de gaz. L'une de nos activités consiste à distribuer le gaz sous la forme d'un biocarburant utilisé pour faire fonctionner aussi bien des camions, des bus et des véhicules légers. Notre expertise est reconnue au niveau européen mais pas seulement. Nature Energy a été la première entreprise à savoir industrialiser ce type de processus.

Guillaume VOINEAU

Il est important que nous vous expliquions les raisons du projet. Nous réfléchissons depuis plus de cinq ans à la méthanisation. Nous avons aujourd'hui des fumiers et des lisiers dans nos exploitations et du gaz qui s'échappe dans l'atmosphère. Chaque agriculteur a regardé sa capacité à faire sa propre méthanisation. Nous avons ensuite organisé un salon

du biogaz à la coopérative. Ce salon a très bien fonctionné mais nous nous sommes rendu compte que très peu d'exploitations entendaient finaliser un projet de méthanisation, du fait de montages financiers compliqués mais aussi parce qu'il s'agit d'un métier à part entière.

Nous avons donc senti que les agriculteurs attendaient un projet collectif qui soit porté par la coopérative, d'où l'enclenchement d'un premier travail. On nous a conseillé d'en faire un projet de territoire et c'est pourquoi nous avons sollicité les adhérents pour savoir ceux qui étaient prêts à s'inscrire dans un projet collectif de cet ordre. Notre vocation reste toutefois de produire des denrées animales et en aucun cas la méthanisation ne doit conduire à arrêter la production animale pour privilégier la production d'énergie.

Aujourd'hui nos effluents méthanisent naturellement et vont dans l'atmosphère. En les plaçant dans une unité de méthanisation, nous pouvons produire du biogaz qui peut être consommé pour une consommation locale. Une fois sorti de la méthanisation, le digestat retourne à l'agriculture sur une forme plus vite inséminable-assimilable pour la plante.

Pour assurer l'équilibre du méthaniseur, nous intégrons également des CiveCIVEs (cultures intermédiaires à vocation énergétique) qui se sèment à l'automne. Il faut savoir que nous avons aujourd'hui l'obligation de couvrir les sols pour éviter leur érosion. Par son système racinaire, cette culture limite également le lessivage des nitrates dans les nappes. Ces cultures jouent, du coup, ce rôle environnemental mais nous pouvons aussi récolter la partie aérienne pour la mettre dans la méthaniseur.

De la salle

Quelles sont les saisons pour ces cultures ?

Guillaume VOINEAU

Elles seront semées à l'automne et récoltées au printemps, sachant qu'elles sont aujourd'hui retournées directement au sol. Il s'agit de cultures à base de céréales, avec ici beaucoup de seigle voire quelques légumineuses. Le système racinaire est important pour une région comme la nôtre où nous ne pouvons plus rentrer dans les sols dès qu'il se met à beaucoup pleuvoir. Il est important de souligner que le projet n'induit aucun remplacement de culture alimentaire. Cette CiveCIVEs se met entre le blé et le maïs que nous allons récolter l'année d'après.

De la salle

Comment se fait-il que ces pratiques n'avaient pas cours auparavant si elles sont si bénéfiques ?

Guillaume VOINEAU

Elles ont déjà cours. Encore une fois, la production ne vient pas en substitution de notre production alimentaire et ne change rien au fonctionnement actuel.

De la salle

Par contre, le méthaniseur va bien fonctionner toute l'année.

Guillaume VOINEAU

Les CiveCIVEs seront récoltées et stockées par les agriculteurs.

De la salle

Ce qui n'est plus utilisé pour les animaux le sera bien pour le méthaniseur.

Guillaume VOINEAU

Pour reprendre mon propre exemple, comme je récolte de l'herbe au printemps pour mes animaux, je ne serai pas en capacité d'apporter des **CiveCIVES** pour la méthanisation. Ma priorité est bien de nourrir mes animaux.

De la salle

Les agriculteurs ont déjà du mal à trouver du fourrage en cas de périodes de sécheresse. Comment vont-ils faire quand ils vont se trouver en compétition avec un méthaniseur, surtout de cette taille-là ?

Guillaume VOINEAU

L'intérêt d'un projet collectif est justement que l'exploitation agricole n'est pas prise au piège d'une obligation de fournir le méthaniseur. Mon exploitation ne me permettra pas de fournir des **CiveCIVES** mais ces dernières seront fournies par d'autres.

De la salle

C'est parce que vous faites partie de la coopérative. Comment feront les autres agriculteurs qui n'y adhèrent pas ?

Guillaume VOINEAU

Beaucoup d'exploitations font déjà cette culture pendant l'hiver et enfouissent le tout dans le sol au printemps. L'intérêt du méthaniseur est de plutôt exploiter la partie aérienne tandis que la partie souterraine reste au sol.

Isabelle SOUQUET

Il convient également de préciser que le projet ne concerne que les agriculteurs qui font partie de la coopérative.

Guillaume VOINEAU

Le projet est ouvert à tous les agriculteurs du territoire, lesquels pourront devenir adhérents à Métha Herbauges.

De la salle

Il n'empêche que si agriculteur ne souhaite pas adhérer et a besoin de fourrage un jour, il va entrer en compétition avec ces productions sur l'achat de son fourrage.

Guillaume LOIR

Aujourd'hui en l'occurrence, les agriculteurs achètent des engrais minéraux qui, pour la plupart, sont importés.

Guillaume VOINEAU

Tout l'intérêt du projet collectif est que les agriculteurs n'apportent que ce qu'ils sont capables d'apporter. *A contrario*, un agriculteur qui ferait son propre projet de méthanisation serait livré à lui-même pour alimenter son méthaniseur.

De la salle, Saint-Lumine-de-Coutais

Ce que vous appelez les **CiveCIVES** correspond aux engrais verts, lesquels sont aujourd'hui retournés sur place au printemps tandis qu'ils seront désormais transportés dans votre usine avant de prévoir des camions dans l'autre sens pour rapporter des digestats à la place des **CiveCIVES**. Ce système me semble totalement ubuesque en termes de protection de l'environnement.

Guillaume VOINEAU

Les **CiveCIVEs** pourront être stockées sur place par les agriculteurs. Ce type de méthaniseur ne peut pas fonctionner à 100 % avec des effluents d'élevage, c'est-à-dire que nous sommes obligés d'ajouter des **CiveCIVEs**. J'ajoute que certains méthaniseurs en Europe fonctionnent aujourd'hui avec 100 % de **CiveCIVEs**, ce qui ne sera pas du tout notre cas.

De la salle

Ma remarque portait sur le fait que vous allez transporter des **CiveCIVEs** qui sont actuellement directement sur place.

Guillaume VOINEAU

Peut-être mais nous ne produisons pas de gaz aujourd'hui. C'est tout le fond du débat de ce soir, à savoir associer une agriculture d'élevage et une production d'énergie.

Karine BESSES

Il faudra aussi évoquer la problématique des fourrages et de compétition entre des productions qui peuvent servir à nourrir des animaux et qui pourraient partir dans le méthaniseur.

Guillaume VOINEAU

Les agriculteurs auront la liberté de nourrir leurs animaux et de ne fournir pour le méthaniseur que les productions disponibles, sachant encore une fois que nous parlons de cultures qui sont aujourd'hui retournées au sol.

Guillaume LOIR

Il existe tout un cadre réglementaire qui diffère les cultures primaires du reste. Nous ne mettrons pas dans le méthaniseur de matières pouvant entrer en concurrence avec l'alimentation animale et humaine.

Guillaume VOINEAU

Mettre des denrées alimentaires dans le méthaniseur serait, de toute façon, contre notre philosophie.

De la salle, Montbert

Les camions qui vont amener les **CiveCIVEs** vont aussi emmener du carbone qui va être capté par le méthaniseur pour former du gaz mais qui ne va pas revenir au sol par la suite. Nous savons que le fumier présente un rapport carbone/azote important mais là du coup, la solution va conduire à décarboner les sols, ce qui n'est pas tenable à long terme.

Joseph BRISSON, Paulx

Il n'y a effectivement pas tant de perte que vous le dites mais surtout une transformation. La perte de la vie microbienne du sol sera importante avec le digestat. Il est trop facile de dire que vous garderiez le même apport avec une production de gaz en plus. Cela n'est pas vrai puisque le carbone disparu avec la méthanisation n'est plus là pour aider à la vie microbienne du sol.

Guillaume LOIR

Il existe des études scientifiques françaises sur le sujet qui démontrent qu'il n'y a pas de perte de carbone. Une présentation établie par un organisme tiers et institutionnel explique tout ce mécanisme et nous pourrons vous la projeter si vous le souhaitez. Un comité **éthique technique** et scientifique a été monté et mis en place. J'entends ce que vous dites. Je suis

microbiologiste de formation. Lorsqu'un tas de fumier est aux champs, il perd son carbone et ce dernier part en CO2 dans l'atmosphère. Une bactérie en aérobie consomme beaucoup plus de carbone qu'une bactérie en anaérobie. Il s'agit là d'une vérité scientifique. Des spécialistes en agronomie seront là pour répondre à toutes ces questions. Nous nous engagerons dans un suivi et une traçabilité agronomique pour éviter les débats idéologiques sur le sujet. Nous ne sommes évidemment pas là pour massacrer les sols.

Karine BESSES

N'hésitez pas à produire les études sur votre site.

Guillaume LOIR

Les résultats du CTS seront justement mis en ligne, l'idée étant bien de faire en sorte que chacun puisse se documenter.

De la salle, Corcoué-sur-Logne

Je fais partie du CTS. J'ai assisté à la première réunion. Une représentante de la chambre d'agriculture nous a expliqué qu'une petite proportion des digestats était analysée en laboratoire depuis 2020. Ces analyses vont concerner 84 fermes et les premiers résultats ne parviendront qu'en 2022. Actuellement personne n'est capable de dire comment le digestat va vivre dans les terres. Ces analyses arriveront trop tard pour servir à Métha Herbauges, sachant qu'il faut au moins dix à quinze ans d'analyse pour arriver à comprendre l'impact de ces digestats sur la vie microbienne.

Guillaume VOINEAU

Ce que vous décrivez correspond à une nouvelle étude sur les digestats. D'autres existent depuis très longtemps. La méthanisation a cours depuis très longtemps au Danemark et même en France. Il est normal que les instituts de recherche produisent régulièrement de nouvelles études. Nous n'allons pas rendre le digestat aux exploitants en leur disant de se débrouiller avec. Il s'agira d'un digestat en produit/racine. En effet, les études existantes nous disent qu'il faut que le digestat soit enfoui directement dans le sol pour éviter la diffusion des éléments nutritifs dans l'atmosphère.

Isabelle SOUQUET

À ce stade, Nature Energy pourrait peut-être nous expliquer quelle est son expérience vis-à-vis d'autres méthaniseurs qui ont été installés depuis des années.

Guillaume LOIR

La méthanisation en Europe existe depuis les années 80. Il existe toute une bibliographie sur la spirométrie-respirométrie des sols ou sur les lombrics. L'implantation racinaire des CiveCIVes est extrêmement intéressante pour capter le carbone atmosphérique et à l'intérieur des sols. Il s'agit là de réalités scientifiques avérées. Des mesures ont été effectuées dans différents pays et dans différentes conditions pédoclimatiques. Ces éléments n'ont donc rien de nouveau pour nous.

Nous allons nous engager en toute transparence à mettre en place un comité technique et scientifique et à prévoir un suivi post mise en exploitation du site. Ces garanties nous semblent nécessaires et suffisantes. Nous ne pouvons pas utiliser ces produits comme nous le voulons. Il faut donner les moyens et les outils pour que les agriculteurs puissent changer leurs pratiques agricoles.

Guillaume VOINEAU

Nous n'avons pas encore défini les thématiques des ateliers et la valorisation des digestats peut justement en faire partie. L'intérêt de ces réunions publiques est précisément de cibler ces thématiques et ces questions.

Marie-Claude GALLAIS, La Bénate, Corcoué-sur-Logne

Y a-t-il des risques que des restes de digestats aillent dans l'eau ?

Guillaume VOINEAU

Comme pour nos engrais minéraux, nous les mettrons au sol pendant le cycle digestif de la culture. L'intérêt du digestat est de diminuer de 30 % à 35 % les Achats d'engrais minéraux. Autrement dit, cette ressource est déjà apportée mais issue de l'énergie fossile. Nous sommes tenus de produire un bilan du sol avant de mettre la culture en 'apportant que ce qui est nécessaire à la plante en fonction du rendement espéré. Nous avons d'autres outils pour mesurer les besoins réels de la plante au moment du cycle végétatif. Nous mesurons aussi en sortie d'hiver la teneur en azote dans le sol pour équilibrer la balance. Retenez en tout cas que les digestats seront utilisés de la même manière que les engrais minéraux.

Marie-Claude GALLAIS

Qu'en est-il de l'incident de Châteaulin ?

Guillaume VOINEAU

Il était davantage lié au modèle industriel de l'usine qu'à des pratiques agricoles.

De la salle, Corcoué-sur-Logne

Vous parlez d'études qui ont déjà été réalisées par le passé mais il faudrait surtout des études neutres et qui ne soient pas commissionnées par des faiseurs.

Guillaume VOINEAU

Tout dépend aussi de votre définition de ce qu'est une étude « neutre ». Nous nous appuyons sur des institutions comme l'INRA, ARVALIS ou tout le réseau des chambres d'agriculture.

René LARDIERE

Je vous ai adressé neuf questions par internet. J'espère pouvoir les poser aujourd'hui et recevoir les réponses correspondantes. J'ai consulté de dossier en mairie. Vous parlez de Cipan et de pièges de nitrate et il est maintenant question de [CiveCIVeS](#). Quelle est la différence entre les deux ?

Guillaume VOINEAU

La préfecture nous demande d'appeler [CiveCIVeS](#) les produits à vocation énergétique tandis que les autres sont appelées Cipan.

René LARDIERE

Y aura-t-il suffisamment de ces [CiveCIVeS](#) et ne risquez-vous pas d'utiliser également des Cipan ?

Guillaume VOINEAU

Le projet ne concerne pas toute l'agriculture du territoire, loin de là. Nous avons également enlevé beaucoup d'agriculteurs du projet suite au redimensionnement de ce dernier. La première réunion publique d'hier a aussi été l'occasion de rencontrer des agriculteurs qui ne s'étaient pas inscrits dans le projet et qui étaient venus se renseigner.

René LARDIERE

Des agriculteurs n'adhérant pas au projet pourraient-ils vous vendre des [CiveCIVeS](#) ?

Guillaume VOINEAU

Non. Tout agriculteur qui fournira de la matière rentrera dans le capital du projet. Le principe est que les agriculteurs soient majoritaires dans le portage du projet. Ils pourront également en sortir s'ils le souhaitent.

René LARDIERE

Pouvez-vous préciser l'apport de chaque agriculteur pour rentrer dans le projet ?

Guillaume VOINEAU

L'apport est de 100 euros par tonne de matière sèche apportée. Pour une exploitation comme la nôtre avec 150 vaches laitières, 70 vaches allaitantes et quatre associés, ceci représente 150 000 euros. Le chiffre aurait été dix fois plus élevé si nous avions mis en place un outil de méthanisation seuls dans notre exploitation puisque nous aurions alors à gérer toute la maintenance.

Karine BESSES

Je crois que Monsieur évoquait plutôt la notion de ticket d'entrée.

Guillaume VOINEAU

Toutes les exploitations, même les plus petites, ~~e-ne~~ rentreront qu'au prorata de ce qu'elles apportent. Les exploitations d'agriculture biologique disposeront également d'une ligne spécifique.

René LARDIERE

Le premier dossier en mairie n'évoquait pas le stockage du digestat et la plateforme qui devait être mise en place à la Limouzinière. C'est par hasard que nous avons eu connaissance de cet aspect du projet.

Guillaume VOINEAU

Les services de la préfecture nous ont effectivement demandé des capacités extérieures de sécurité supplémentaires, à la suite de quoi cette partie a été retirée du projet. L'important est que la quantité de digestat qui retournera dans les exploitations sera proportionnelle à ce qu'elles auront apporté.

René LARDIERE

Devons-nous en conclure que le projet de stockage à la Limouzinière est abandonné ?

Guillaume LOIR

Oui. Comme dans tout projet de ce type, un processus est réalisé avec les services instructeurs de l'État, lesquels évaluent les contraintes réglementaires. Il se trouve que ce stockage ne remplissait pas tous les critères pour être éligible.

De la salle

Dès lors, où les digestats seront-ils stockés ?

Guillaume VOINEAU

Nous utiliserons au maximum les stockages existants dans les exploitations. Je vais, par exemple, dédier ma fosse à lisier pour stocker mes propres digestats. La seule différence est que des camions vont transiter. Nous n'avons pas le choix si nous voulons produire du gaz.

De la salle

C'est toute la question : êtes-vous gazier ou agriculteur ?

Guillaume VOINEAU

Il serait économiquement beaucoup plus viable d'arrêter l'élevage et de ne plus produire que pour le gaz. Ce n'est pas notre choix. Nous avons la chance ici de pouvoir allier les deux. Si vous allez dans l'Est de la France ou un peu plus au Sud, vous ne trouverez plus d'élevages.

Le schéma suivant reprend la localisation de toutes les exploitations inscrites dans le projet. Corcoué-sur-Logne constitue déjà le point central de l'activité de la Coopérative d'Herbauges. Les 210 exploitations intéressées se trouvent à 16,8 kilomètres du site en moyenne pondérée.

Toute cette présentation sera évidemment accessible à l'issue des réunions publiques.

De la salle

Vous avez évoqué hier dix agriculteurs de Pornic.

Guillaume VOINEAU

Effectivement. Nous aurions pu nous contenter d'un plus petit territoire mais nous avons souhaité associer tous nos adhérents.

Karine BESSES

Vous venez également de nous dire que des exploitations pourraient non adhérentes à la coopérative pourraient aussi rejoindre le projet de méthanisation.

Guillaume VOINEAU

Voilà. Elles seront adhérentes à Métha Herbauges mais elles ne seront pas obligées d'adhérer à la coopérative.

De la salle

Le projet pourrait évoluer en associant d'autres agriculteurs y compris très éloignés. Le territoire va quand même de Saint-Jean-de-Monts à Basse-Goulaine.

Guillaume VOINEAU

Nous avons repris ici tous les agriculteurs intéressés mais nous finirons aussi par être limités par la capacité du projet. Nous avons déjà enlevé trente agriculteurs qui avaient des systèmes moins intéressants pour la méthanisation.

De la salle

Vous êtes effectivement descendu à 480 000 tonnes contre 680 000 tonnes initialement. Le projet est pourtant exactement le même, c'est-à-dire que la capacité sera possiblement de 680 000 tonnes. Ceci nous interroge quant à la viabilité économique du projet à 480 000 tonnes.

Guillaume VOINEAU

Nous entrerons ce qui correspond à la déclaration l'autorisation.

Une unité de méthanisation individuelle ne pourrait produire que de l'électricité tandis que l'intérêt d'un projet collectif est de pouvoir se relier au gaz. Nous aurons ici 12 kilomètres de lignes pour nous relier à Paulx et nous brancher à la ligne principale qui traverse tout l'ouest de la France.

Aujourd'hui les Pays de la Loire représentent 22 millions de tonnes de production d'effluents d'élevage, dont 3 millions de tonnes en Loire-Atlantique et 5,5 tonnes en Vendée. 70 % de nos matières sont issus des bovins, avec des exploitations qui comptent en moyenne de l'ordre de 70 à 80 vaches.

Les besoins en foncier sont beaucoup moins importants avec un projet collectif et nous réduisons par là même les coûts de raccordement au réseau gazier tout en augmentant la puissance énergétique. L'outil est professionnalisé avec des personnes dédiées et formées, sachant qu'il n'y a pas tant d'entreprises performantes et fiables. Nature Energy présente toutes les garanties de sérieux, comme le montre la tenue de ses sites au Danemark.

Le projet induit une maîtrise du processus de l'assurance qualité et de la traçabilité des produits entrants et sortants. Les projets collectifs de grande taille permettent d'avoir accès à des technologies nouvelles et plus performantes, notamment en termes de traitement des odeurs et d'hygiénisation.

La méthanisation pourrait être comparée à nos anciennes laiteries. Nous avions il y a quelques années une laiterie par canton et nous n'avons désormais plus qu'une ou deux laiteries par département. Ces dernières ont gagné en performance et en technicité tout en étant plus fiables économiquement.

Le projet a été réduit de 30 % en enlevant essentiellement des lisiers qui sont les moins performants en pouvoir méthanogène. Si le site reste le même en termes de structures, c'est que nous prévoyons beaucoup plus de recirculation pour pouvoir conserver un modèle économique viable. Autrement dit, nous laisserons le digestat circuler encore plus longtemps avant de le renvoyer dans les exploitations pour optimiser au maximum la production de gaz sur la partie liquide.

Vous retrouvez ensuite une vue de dessus du projet. L'intérêt est de prévoir une ligne totalement dédiée à l'agriculture biologique grâce à la technicité et la massification liée à la taille du projet. Il faut savoir que l'agriculture biologique représente 10 % de notre collecte de lait. Nous ne souhaitons donc en aucun cas les mettre de côté.

Vous retrouvez ici les deux bâtiments de dépotage des solides. Tous les dépotages sont faits en système de dépression, c'est-à-dire que le camion rentre et que les portes se ferment tandis que tout l'air est aspiré et traité par des biofiltres, l'air ainsi traité étant ensuite rejeté par des cheminées. Ces cheminées sont d'une hauteur de 50 mètres quand la réglementation impose un minimum de 35 mètres. Il n'y a pas de torchère puisqu'aucun gaz ne sort de ces cheminées.

Aucun chargement de camion n'aura lieu à l'air libre.

Tout le site est conçu autour d'une cuve de rétention. Pour Châteaulin par exemple, le déversement était lié à une mauvaise manipulation au niveau des vannes ayant entraîné un débordement. Ici au contraire, la capacité de rétention est largement supérieure à la capacité des cuves. Pour autant, on voit mal comment une fuite pourrait arriver vu la technicité de l'exploitant. Nous pourrions nous appuyer sur une ICPE et sur des services spécialisés dans ce type d'outils pour vérifier si les installations sont correctement conçues. Toutes les usines de méthanisation ne sont pas plus conçues avec cette technologie.

Guillaume LOIR

Comme en automobile, il convient de distinguer les sécurités passives et les sécurités actives. Le système de rétention correspond à une sécurité dite « passive ». Parmi les sécurités actives, le système de contrôle de commandes permet, selon la manière dont il est programmé, de gérer les chaînes de sécurité. Nous avons également des chaînes de sécurité semi-actives, avec des procédés qui enchainent les différents niveaux de sécurité, un peu comme c'est le cas dans le nucléaire. L'opérateur ne peut pas forcer la machine. Il ne pourra pas non plus changer les paramètres du système s'il n'y est pas habilité. L'accident de Châteaulin est malheureusement souvent mis en exergue. Le fait de prendre son automobile le matin n'est pas non plus forcément totalement sûr.

De la salle

Un nouvel accident est arrivé en novembre dans la Meuse. Depuis vingt jours les habitants sont livrés en bouteille plastique car l'eau n'est plus potable dans deux ou trois communes.

Guillaume LOIR

Il existe plusieurs niveaux de contrôle réglementaire et l'autorisation est celui le plus élevé et le plus élevé. D'autres sites répondent à une simple déclaration ou un simple enregistrement. L'autorisation impose des contrôles réglementaires de la part d'organismes comme l'APAVE, la Socotec, Veritas etc. Peut-être que les mesures n'avaient pas été prises sur le site auquel vous faites référence.

De la salle

Nous en sommes à 172 accidents répertoriés sur 156 sites.

Guillaume LOIR

La question est aussi de savoir s'il s'agit d'accidents ou d'incidents. Les sites industriels ont une tout autre approche que celle des petits méthaniseurs. Nous sommes ici le concepteur, le constructeur, l'exploitant et le cofinancier. Nous intervenons donc sur ces quatre piliers, ce qui constitue une différence majeure avec d'autres modèles où le maître d'ouvrage peut chercher à construire à moindre coût sans et ne se dote pas nécessairement des personnels compétents.

Mauricette COUERON, Corcoué-sur-Logne

Vous dites qu'il n'y aura pas d'odeurs et que Nature Energy est irréprochable mais des politiques danois et des journalistes ont visité deux usines séparées de 71 kilomètres. Ils sont unanimes pour considérer que l'une (celle de [Kørsrød Korskrø](#)) est irréprochable tandis que pour l'autre (celle de [Maansson-Abrand](#)), l'odeur est insoutenable.

Guillaume LOIR

Il ne me semble pas que cette dernière corresponde à une usine de Nature Energy.

Mauricette COUERON

Les articles dont nous disposons qu'elle relève bien de votre entreprise.

Guillaume VOINEAU

Je suis juste en face du projet. Pas plus que vous je n'ai pas envie qu'il y ait des odeurs. Nature Energy est ce que nous avons trouvé de mieux en termes de technicité dans le traitement des odeurs.

Guillaume LOIR

Le site de [Maansson](#) traite aujourd'hui 2,5 fois sa capacité initiale, c'est-à-dire que les autorités administratives nous ont délivré ces permis. Les odeurs sont peut-être intervenues au moment de la phase d'agrandissement.

Mauricette COUERON

Nous sommes également en relation avec des collectifs danois.

Guillaume LOIR

Le dossier [Kvaers](#) que vous relavez sur le site de votre association est faux et diffamatoire. Nous nous sommes renseignés. La police danoise a indiqué qu'en aucune

mesure Nature Energy n'avait violé la loi. Une entreprise industrielle comme la nôtre a obtenu une multitude d'autorisations d'agrandissement avec le soutien des autorités. D'autres projets de bioénergie suivront. Il faut bien voir qu'en juin de cette année, le Danemark avait 25 % de gaz renouvelable dans son réseau tandis que cela ne semble gêner personne que la France importe du gaz russe et du gaz algérien ou que les agriculteurs payent trois fois leur prix les engrais minéraux.

Guillaume VOINEAU

Tous les agriculteurs qui souhaitent nous rejoindre nous disent qu'ils sont beaucoup plus rassurés que la méthanisation soit traitée par des experts et des professionnels qui nous apportent une technologie à laquelle nous n'avons pas accès dans nos exploitations. En tant qu'éleveur, je n'ai ni le temps ni l'expertise pour faire ma propre méthanisation.

Karine BESSES

La question des odeurs correspond à une attitude bien légitime. Vous nous dites que vous disposez de solutions techniques et que vous allez effectuer des mesures, est-ce bien cela ?

Guillaume VOINEAU

Le comité technique scientifique traitera tous ces sujets en toute transparence et permettra les remontées des riverains comme des associations. Nous répondrons aux demandes avec l'aide des experts.

Sébastien MEURICE, La Limouzinière

J'aurai deux questions. La première concerne la biomasse. Nous voyons sur le schéma deux chaudières biomasse : une mixte biomasse/gaz et une biomasse. Ma question concerne le transport de cette biomasse, dont je suppose qu'il s'agira de plaquettes de bois. Quel est le tonnage prévu pour faire fonctionner cette chaudière biomasse ?

Ma deuxième question a trait au traitement des odeurs. Quel sera le type de traitement ?

Guillaume LOIR

Le tonnage bois sera de 10 000 tonnes.

Le traitement des odeurs s'opère par un processus biologique de bactéries qui se développent sur un support généralement à base de coquilles d'huitres qui offrent une surface de contact suffisamment importante.

Sébastien MEURICE

C'est donc ce que vous appelez les biofiltres ?

Guillaume LOIR

Voilà.

De la salle

À combien de camions vont correspondre les 10 000 tonnes de bois ?

Guillaume VOINEAU

Le chiffre est intégré dans toutes les rotations mentionnées dans la demande d'autorisation, tout comme nous intégrons les trajets des salariés qui viendront tous les jours.

Isabelle SOUQUET

Nous pouvons donc en conclure que les rotations incluent jusqu'aux voitures des personnes qui vont travailler sur le site ?

Guillaume VOINEAU

Tout à fait.

Guillaume LOIR

S'agissant du bois, nous travaillons aujourd'hui avec un cluster appelé Atlanbois qui regroupe des professionnels de la filière bois en Loire-Atlantique. Il faut savoir qu'il existe aujourd'hui une vraie difficulté à créer une véritable filière bois dans ce département faute de débouchés pérennes. Ils seraient donc de voir ce projet aboutir.

Erwan COUERON

Je trouverais personnellement hallucinant d'utiliser du bois pour alimenter une usine qui fabrique du gaz.

Guillaume LOIR

Il n'est pas possible de faire rouler des véhicules au bois. Le gaz que nous allons produire profitera d'une meilleure valorisation énergétique en étant utilisé pour alimenter des véhicules ou de la haute température dans l'industrie. Notre process a besoin de chaleur car les digesteurs, comme tout système vivant, nécessitent de chauffer les bactéries qui sont à l'intérieur. Nous devons également composer avec des contraintes sanitaires avec une certaine température à respecter. Nous utilisons donc cette source d'énergie externe qu'est le bois pour fournir l'énergie nécessaire au fonctionnement de ce process.

Erwan COUERON

Vous pourriez le faire au gaz. Les normes vous le permettent. Cela vous rapporte simplement moins cher de chauffer le process au bois. Ces camions de bois pourraient servir à chauffer d'autres personnes.

Guillaume VOINEAU

Nous nous sommes évidemment posé la question. Il se trouve que le bilan énergétique de l'outil sera meilleur en valorisant le biogaz dans le transport et dans le réseau de gaz pour le chauffage des maisons tout en créant une filière bois sur le territoire.

Erwan COUERON

Vous ne pouvez pas nier que les raisons sont essentiellement financières.

Guillaume VOINEAU

Nous pourrions pousser l'étude si vous le souhaitez. Les agriculteurs que nous sommes valorisons déjà nos propres haies et il y aurait un vrai travail d'optimisation de ces produits. Cet outil peut permettre de créer une vraie filière bois en valorisant des bois qui ne le sont pas aujourd'hui.

De la salle

Vous arrachez les haies.

Guillaume VOINEAU

Ce n'est plus vrai. Je vous concède que la génération précédente a connu un remembrement – qui était probablement nécessaire – mais je peux vous assurer que nous n'arrachons plus les haies.

Benjamin GREFFIER, Nature Energy

Ce ne sont pas des bûches de bois qui vont être utilisées pour la chaudière biomasse mais des plaquettes forestières qui seront labellisées au travers de la filière qui est en train de se développer avec Atlanbois. Le but est de créer une filière de plaquettes renouvelables en coupant proprement les haies. Le label répondra à certains critères de distance et de nature des haies.

Guillaume VOINEAU

Nous avons énormément de haies de saules et de frênes le long de nos cours d'eau. Il faut les élaguer si nous voulons les valoriser et mieux les entretenir. Nous commençons à les utiliser en substitut de la paille mais il reste un vrai travail de valorisation.

René LARDIERE

Vous nous garantissez que ce n'est pas du bois noble qui sera utilisé et que ces résidus seront suffisants pour assurer ces 10 000 tonnes de bois par an ?

Guillaume VOINEAU

Je propose que Gaëtan témoigne de ce qu'il réalise sur son exploitation puisqu'il utilise déjà cette filière bois. Il pourra nous expliquer les tonnages réalisés et le potentiel de cette filière.

Gaëtan BESSON, Saint-Paul-Mont-Penit

Nous sommes sept associés sur 480 hectares et nous avons plus de 60 hectares de haies exploitables avec un certain cahier des charges autour du label Haies qui est en train de se mettre en place. Ceci nous permet d'abattre un kilomètre et demi de haies par an par abattage mais sans faire de coupe au sol. Nous maintenons un certain nombre de jeunes chênes et nous abattons les têtards.

De la salle

Combien cela représente-t-il de tonnes ?

Gaëtan BESSON

Nous venons juste de récolter le bois et nous avons plus de 700 mètres cubes, ce qui correspond à 350 tonnes de bois, encore une fois sur un kilomètre et demi de nettoyage de haies. Il s'agit de vieux bois qui se concurrence lorsqu'ils sont trop serrés. Nous avons un programme sur quinze ans. Les bois sont coupés à la pelleteuse et renettoyés à la tronçonneuse pour ce qui n'est pas coupé proprement. Les coupes au sol ne concernent que des petits chênes ou des saules trop serrés. La coupe s'opère à moins de 20 centimètres du sol pour une repousse mais tout ce qui est têtard est abattu comme tel. Le problème est qu'en l'absence de filière, nous n'utilisons ce bois qu'en paillage pour les bovins.

Guillaume VOINEAU

Le problème aujourd'hui est qu'il y a plus de potentiel aujourd'hui et bois décheté que de bois d'exploitation, faute de filière.

Gaëtan BESSON

Tout à fait. Ceci étant, cela ne nous empêche pas non plus de proposer du bois/bûches pour le chauffage des maisons.

De la salle

Quelles interventions prévoyez-vous afin de prendre en compte les problématiques d'odeurs que les riverains pourraient rapporter ?

Guillaume LOIR

En admettant que vous habitez à 500 mètres du méthaniseur, nous proposons, dans le cadre de ce type de projet, un système de jury de nez composé par des voisins. Ce principe va au-delà des dispositions légales. Si un problème est constaté, il conviendra de venir nous voir pour que nous le traitions.

Il faut savoir que les outils de traitement d'air sont qualifiés de non productifs. Cela signifie qu'ils coûteront de l'argent, mais n'en rapporteront pas. L'investissement représentera environ 8 millions d'euros, sans compter l'infrastructure liée aux bâtiments. En effet, contrairement à ce qui arrive dans d'autres projets, les matières seront réceptionnées à l'intérieur des bâtiments. De plus, certains systèmes se révéleront redondants les uns par rapport aux autres. Nous mettons en place les techniques les plus efficaces à disposition aujourd'hui. Le fait que les cheminées culminent à 50 m permet une meilleure dispersion, selon les modélisations réalisées. Nous avons souhaité que l'impact olfactif soit cantonné à l'enceinte de notre site. Le risque d'odeurs aurait été plus élevé avec des cheminées de 30 m, bien que celles-ci soient préférables sur le plan esthétique.

De la salle

Les odeurs peuvent aussi provenir des camions transportant le fumier, et pas seulement du site en lui-même. De plus, l'épandage provoquera également un impact sur la vie des riverains.

Guillaume VOINEAU

Les transports auront lieu dans des citernes fermées. Les riverains ne sauront même pas, en voyant passer les camions, s'il s'agit de digestat, de lisier ou de lait.

De la salle

Que se passera-t-il en cas d'accident ?

Guillaume VOINEAU

Tout transport est accidentogène. Les fumiers, quant à eux, seront transportés dans des bennes bâchées. Par ailleurs, il convient de rappeler que les exploitations fournissant les matières odorantes ne les stockeront plus dans leur propriété. Ainsi, il n'y aura pas d'épandage direct. Le digestat sortant d'usine, quant à lui, n'a plus d'odeur. De fait, les pratiques s'amélioreront considérablement.

Madame VERROUGSTRAETE

Je m'exprime au nom du collectif citoyen de la Limouzinière, qui représente 150 familles. Nous sommes extrêmement inquiets. Nous ne sommes ni des experts ni des ingénieurs agronomes, seulement des citoyens. Nous ne sommes pas venus à la Limouzinière pour souffrir de l'installation d'une usine de cette taille à côté de chez nous, ne serait-ce qu'au regard des dangers routiers pour nos enfants, des risques de pollution de l'eau ou d'explosion. Si un accident survenait, nous n'aurions plus que nos yeux pour pleurer. Votre projet est trop gros et nous n'en voulons pas. Concernant les routes et la circulation, comment comptez-vous ajuster vos prévisions ?

Guillaume VOINEAU

Le risque n'est pas nécessairement proportionnel à la taille du projet. Toute création d'activité entraîne des impacts en matière de transport. Il faut comprendre le contexte et les raisons du projet. Nous sommes dans un territoire d'élevage et avons la capacité de produire du gaz vert. Ce projet est lié à la transition écologique car, actuellement, nous importons du gaz. Nous ne pourrions pas changer cela sans ce type de projet.

Le territoire est proche de la ville de Nantes. La demande de gaz est importante. Nous avons une opportunité ici, mais nous ne pourrions pas la saisir sans aucun projet ni impact sur le transport.

Notre réflexion est portée depuis 5 ans. Il s'agit d'un projet collectif. Le seul terrain disponible aujourd'hui est le site de Corcoué. Nous n'avons jamais eu l'occasion d'installer le projet dans un autre lieu, en bordure d'une route à quatre voies.

Ce projet réunit tous les agriculteurs du territoire, qui sont en train de s'engager sur un site que nous maîtrisons. Nous aurions pu choisir de ne rien faire, mais nous n'en serions pas où nous sommes aujourd'hui, avec une proposition bénéficiant aux agriculteurs comme à la société, en matière de production d'énergie verte issue des exploitations.

Le Département nous a répondu que la route n'était pas compatible avec le projet. Je l'entends, mais je demande ce que nous pouvons faire. Devons-nous renoncer à ce projet, malgré les intérêts qu'il représente ? Avec de tels raisonnements, la SNCF aurait renoncé, il y a quelques années, à la construction des chemins de fer qui permettent aujourd'hui au territoire d'avoir accès aux trains. Tout projet a un impact. Quand une autoroute est construite, il faut la faire passer quelque part. Cependant, les générations suivantes sont heureuses de pouvoir l'emprunter. Nous vivons avec ce que nous créons. Si nous ne créons rien, nous n'avancerons pas.

De la salle

Nous ne faisons pas rien. Des éoliennes sont installées. Il y a donc déjà une production d'énergie verte.

Guillaume VOINEAU

Les éoliennes entraînent des impacts, comme la méthanisation. Nous sommes éleveurs et nous proposons ce projet. Nous souhaitons le construire avec tout le monde, même s'il est évident que nous ne parviendrons pas à un accord unanime. Prenons l'exemple des ordures ménagères. Il faut bien les traiter. Ainsi, il existe des lieux d'enfouissement technique, par exemple. Il a bien fallu créer des sites. La route principale servant au projet de méthanisation a d'ailleurs vu passer de nombreuses ordures ménagères. Aujourd'hui, d'autres usines se construisent, par exemple pour le bâtiment, avec les carrières. Ces projets génèrent autant de transport que le méthaniseur. Tout projet génère de l'activité et du passage.

Rappelons que le Département s'est, une semaine après sa réponse selon laquelle la route n'était pas compatible, prononcé défavorablement sur l'énergie nucléaire et favorablement à 25 % de méthanisation sur le territoire. Ce pourcentage représente 20 fois le projet que nous portons. Sans ce type d'installation, les agriculteurs ne feront pas de méthanisation. Aujourd'hui, nous sommes déjà trop peu nombreux pour produire notre nourriture. Nous manquons même de lait aujourd'hui. Il est important que tout le monde s'exprime sur ce choix de société, mais il faut aussi que les élus se posent les bonnes questions. Nous devons sortir de ce climat d'opposition pour entrer dans un contexte de propositions et de consensus.

Karine BESSES

Nous arrivons à un point intéressant du débat. Nous avons rencontré les acteurs du territoire et il semble qu'elles ne soient pas opposées à la méthanisation. Cependant, le

projet semble revêtir une problématique de taille. Des marges de manœuvre existent-elles ? Dans quelle mesure êtes-vous prêt à faire évoluer le projet ?

Guillaume VOINEAU

Nous restons ouverts aux propositions, mais encore faut-il en émettre. Nous attendons depuis trop longtemps. Nous ne voulons pas abandonner. Aujourd'hui, il n'y a aucune proposition. Je veux bien que le Président du Département m'explique comment nous pouvons arriver à 25 % de méthanisation sur le territoire. J'aimerais qu'on nous propose des terrains, que l'on nous explique comment nous pouvons avancer et que l'on nous détaille le montage économique. Nous ne pouvons pas équilibrer ce dernier en ne demandant que des subventions de l'État. Aujourd'hui, aucune aide n'est demandée sur le plan financier. Vous semble-t-il préférable de recourir à l'argent de l'État pour établir un projet qui convienne à tout le monde ? Je ne le pense pas.

Nous sommes ouverts mais encore faut-il que l'on nous propose des choses. Cela fait trop longtemps que nous attendons. Je veux bien que le Président du département nous dise comment nous pouvons y arriver, que l'on nous propose des projets et que l'on nous explique quel est le montage économique. Je précise que nous ne demandons pas de subventions pour ce projet.

Christine DAUDET, élue à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Vous évoquez une situation selon laquelle si ce projet n'est pas mené tel quel, il sera abandonné complètement. Cette position paraît bizarre. La population, à l'exception des futurs utilisateurs, est inquiète et s'oppose au projet. La mairie de Corcoué a donné un avis négatif, tout comme le Département. Une partie des élus se positionne. Même le Sénat a travaillé sur le dossier. Ce n'est pas tout au rien. C'est effectivement la taille du projet qui inquiète. Elle engendre des problématiques de transport et de sécurité et impacte l'ensemble du territoire. Que pouvez-vous proposer d'autre ?

Guillaume VOINEAU

Le Département émet un avis consultatif sur son domaine de compétences, soit les routes. L'avis décisionnel revient à l'État, donc à la Préfecture. Nous proposons ce projet. Suggérez-nous une alternative. Aujourd'hui, on ne nous propose rien.

Karine BESSES

Vous êtes vous-mêmes porteurs d'un projet pour lequel un certain nombre d'acteurs s'interrogent et vous leur demandez de proposer des solutions. Il me semble qu'il serait préférable de coconstruire ces solutions. Tel est l'intérêt des rencontres comme celle de ce soir. Il est louable de proposer des projets pour le territoire et les agriculteurs.

Guillaume VOINEAU

En ce qui concerne la méthanisation, je connais des collègues poursuivant un projet avec trois exploitants, et ils rencontrent les mêmes oppositions.

De la salle

Vous nous faites un procès d'intention.

Guillaume VOINEAU

La taille du projet correspond à tous les agriculteurs prêts à s'engager. Nous pouvons envisager une division en trois, mais il faudra alors trouver trois endroits. Les agriculteurs se moquent de l'endroit où le méthaniseur sera installé. Cependant, le projet actuel correspond à notre seule possibilité à ce jour. Nous ne voulons pas avoir à sélectionner les agriculteurs parmi les volontaires. Nous proposons des solutions à l'ensemble des acteurs du territoire.

Sandy, habitante de La Limouzinière

Avez-vous une idée du nombre de rotations prévues par jour ? Combien de camions arriveront quotidiennement à l'exploitation ?

Guillaume VOINEAU

Nous avons les chiffres. Nous pouvons vous les fournir. Une moitié des camions ira vers Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, l'autre se dirigera vers Touvois.

Jean-Michel BRECHET

Nous comptons 107 camions entrants et 107 camions sortants, sur des horaires s'étalant de 6 heures à 21 heures, du lundi au vendredi, voire le samedi matin en cas de jour férié ou de problématique sur le site en semaine. Le plan routier définitif n'est pas encore établi. Sur la route de La Limouzinière, à ce jour, 2 rotations sont prévues quotidiennement, soit 4 passages de camions. Sur le carrefour de l'Égonnière, une cinquantaine de navettes devrait passer par jour.

Guillaume LOIR

Pour information, une carrière représente 2 millions de tonnes, tandis qu'une sucrerie représente 3 millions de tonnes.

De la salle

J'étais plutôt favorable à la méthanisation avant cette réunion. Valoriser les revenus des éleveurs me semble indispensable. Pour autant, plus vous développez votre projet, plus j'en deviens un opposant. Vous allez mettre des camions sur la route et utiliser des quantités importantes de bois plutôt que de vous servir de votre gaz. Les entreprises d'équarrissage, elles, chauffent leur site grâce à leur activité. Elles n'achètent pas de bois. L'utilisation de ce dernier me semble anormale.

À plusieurs reprises, des arguments économiques ont été avancés, notamment par le représentant de la société danoise. Le projet doit dégager des bénéfices. Cependant, les agricultures danoises et françaises ne sont pas les mêmes. J'aimerais que les études parues récemment dans les journaux concernant la méthanisation dans les fermes américaines soient évoquées. Là-bas, des fermes ont construit des méthaniseurs. Elles gèrent maintenant leurs élevages non pas en fonction de la demande de bêtes, mais en suivant les cours du gaz. Elles produisent du fumier spécifiquement dans le but de fournir ce qu'il faut pour le biogaz. Je crains que des projets de la taille de celui évoqué aujourd'hui nous dirigent vers ce type de processus.

Je suis plutôt favorable au projet, mais je m'oppose à l'utilisation du bois et à l'installation d'une structure de taille aussi importante.

Isabelle SOUQUET

Il s'agit de modèles totalement différents. Aux États-Unis, il s'agit plutôt de productions de maïs, notamment, pour alimenter les digesteurs. Les deux principes n'ont pas grand-chose à voir.

Guillaume LOIR

La comparaison n'est pas valable. Les exploitations, ici, accueillent 70 ou 80 vaches. À titre personnel, je ne cautionne pas ce qui se passe aux États-Unis.

Guillaume VOINEAU

Nous collectons du lait pour des entreprises laitières. Le cahier des charges de l'un de nos contrats demande spécifiquement du lait de pâturages. Les agriculteurs sont soumis à cette obligation. Si, demain, les animaux étaient laissés dans les stabulations, le contrat

serait perdu. Ainsi, cela reviendrait à se tirer une balle dans le pied. Un autre contrat, portant sur l'AOP, nous oblige à maintenir des maïs dans la région. En aucun cas, nous ne souhaitons mener ce projet de méthanisation pour en arriver à perdre notre activité principale, soit la production de lait. Si nous n'avions que l'intention de produire du gaz, nous n'utiliserions pas le fumier, mais de la culture. Cela permettrait de réduire à la fois la taille de l'outil, mais aussi l'importance du transport. Utiliser du lisier et du fumier génère plus de transports, cela est certain, mais nous devons savoir ce que nous voulons.

Karine BESSES

Des doutes ont été exprimés à plusieurs reprises vis-à-vis des modèles existants en Europe ou aux États-Unis. Comment pouvez-vous garantir que vous conserverez votre propre fonctionnement ?

Guillaume VOINEAU

Nous déposons une ICPE en Préfecture. Cela nous engage sur la provenance de la biomasse utilisée pour la méthanisation. La coopérative est garante de ce principe, et n'avancera pas à l'encontre de ses intérêts. Nous restons loin de solliciter tous les gisements potentiels du territoire. Ainsi, la souplesse est importante sur le plan du montage du projet.

La coopérative Herbauges est l'actionnaire majoritaire. Chaque producteur fournissant ses effluents rentrera au capital, ce qui représentera, en tout, 51 % du capital total. Les 49 % restants reviennent à Nature Energy. Les territoires pourront, s'ils le souhaitent, entrer au capital, mais nous n'avons encore reçu aucune proposition de ce type. Nature Energy attend un retour financier. Cela paraît normal au vu de l'investissement concédé. Chaque agriculteur recevra un retour de dividendes au prorata du bénéfice de l'entreprise et de ce qu'il aura apporté.

Le projet permettra la création de 20 emplois directs, qui sera constituée de la main-d'œuvre présente sur site. 160 emplois indirects seront également induits, en lien avec la fabrication, la maintenance, les épandages, etc., dont 10 sur le site, ainsi que 15 à 20 chauffeurs.

Karine BESSES

Pouvez-vous préciser les pourcentages de répartition ?

Guillaume VOINEAU

Nous souhaitons garder la maîtrise du site, d'où le maintien d'une part de capital à 51 % pour les agriculteurs. Nous ne souhaitons pas que Nature Energy dispose de la majorité et fasse évoluer le site dans une direction qui ne conviendrait pas à la coopérative.

De la salle

Je constate qu'il existe aujourd'hui tout un champ lexical des inquiétudes. Il va falloir aller au-delà des promesses orales et produire un document avec une valeur juridique. Vos financements sont privés, mais le projet que vous souhaitez installer entraîne un impact sur le public. Il faut dialoguer avec lui et formaliser des engagements. Des organismes de contrôles interviendront-ils ? Si oui, à quelle fréquence ?

Isabelle SOUQUET

Il est important de préciser que le site sera particulièrement surveillé et soumis à de nombreuses dispositions réglementaires.

Guillaume LOIR

Les garanties sont apportées au travers du principe d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Nous aurons des obligations de mener des contrôles

réglementaires, au moins annuels. Nous souhaitons que les échanges menés nous permettent d'établir des solutions qui nous garantiront à la fois de rester dans un cadre autorisé, tout en prévoyant des dispositions supralégales. Nous restons à l'écoute sur ce point. Nous avons déjà établi une première charte d'engagement dans la première phase de concertation, qui avait lieu en pleine crise sanitaire. Des concertations ont pu avoir eu lieu en visioconférence, mais les échanges physiques sont préférables. Toutes les propositions d'améliorations peuvent être entendues.

Guillaume VOINEAU

Nous maintenons, de plus, des échanges permanents avec les services de l'État. Une fois le projet validé, il ne nous appartiendra plus, mais à la préfecture. Elle prendra la décision de valider le méthaniseur, et ce, uniquement si elle dispose de toutes les garanties nécessaires, comme pour n'importe quel type de projet.

Guillaume LOIR

Je vous invite à participer aux ateliers thématiques afin de proposer des solutions. Des groupes thématiques doivent se réunir les 7 et 14 décembre.

Isabelle SOUQUET

Il sera aussi possible d'organiser d'autres rencontres sur des problématiques précises.

Laurent PASCREAU

Je suis salarié à la coopérative et fils d'agriculteur. J'aimerais que l'on ne mette pas le monde agricole en opposition avec la société. Le climat change, nous pouvons nous en rendre compte chaque matin, en ouvrant les volets. La température a évolué de 0,5 degré en dix ans. Nous avons tous une responsabilité et nous devons discuter ensemble. Le tout est de savoir comment le monde agricole peut nous accompagner dans la transition énergétique. Depuis 50 ans, le monde agricole sait le faire. La France est reconnue pour son savoir-faire à ce sujet. Les agriculteurs sont souvent critiqués. La pression sociétale, notamment par l'intermédiaire des articles de presse, est quotidienne. Cette transition va avoir lieu, de toute façon, et nous ne gagnerons rien à nous opposer. Il faut plutôt que nous échangions.

Pierre DOUVILLE, de Saint-Colomban

Votre projet s'appuie essentiellement sur les élevages bovins. Pourtant, à l'endroit où je vis, ceux-ci ferment progressivement au profit du maraîchage industriel. Cela ne risque-t-il pas d'impacter votre projet ?

Guillaume VOINEAU

Nous ne sommes pas en concurrence. Un maraîcher ne peut pas mettre dehors un éleveur, sinon en lui rachetant sa ferme, ce qui ne découle donc que d'une décision de l'agriculteur concerné. Il s'agit là de choix personnel de transmission d'exploitation.

De la salle

Certains maraîchers proposent de racheter les terres à 3 ou 4 fois leur prix.

Guillaume LOIR

Je ne pense pas qu'il soit utile d'opposer les filières.

Guillaume VOINEAU

Il est normal qu'un habitant du territoire se pose des questions en voyant le maraîchage se développer. Je peux vous rassurer, la coopérative ne souffre pas de ces situations.

Karine BESSES

Nous pouvons noter que tout le monde n'est pas d'accord sur ce sujet.

Monsieur LARDIERE

À quel prix le gaz sera-t-il racheté, dans le cadre de la subvention prévue pendant 15 ans ?

Guillaume LOIR

Le gaz provient aujourd'hui de Russie, de Norvège et d'Algérie. Sur le marché de gros, le prix est actuellement d'environ 94 euros le MWh. Cependant, il ne faut pas comparer ce gaz avec des gaz renouvelables, produits localement pour les besoins du territoire. Les retombées économiques sont directes pour la région. Le gaz sera vendu moins cher que sur le marché de gros, à 93,6 euros le MWh. Sur le marché de gros, le MWh a dépassé la barre des 100 euros, il y a peu.

Claude NAUD, maire de Corcoué-sur-Logne

La commune s'est prononcée en mai contre le projet à l'unanimité des votants. Un collègue n'a pas participé au vote, car il est lui-même impliqué dans le projet en tant qu'agriculteur. Comment en sommes-nous arrivés là ? Nous avons été interrogés à de nombreuses reprises par nos administrés sur le projet, notamment en ce qui concerne son envergure. Dans un premier temps, après avoir rencontré Jean-Michel BRECHET et le Directeur de Nature Energy, à l'automne 2019, nous n'estimions pas le projet comme étant irrecevable. À l'époque, les quantités évoquées atteignaient entre 200 000 et 300 000 tonnes. Nous nous sommes revus à plusieurs reprises. Le temps passant, plus les interrogations du conseil municipal ont pris de l'ampleur.

Le 19 octobre 2020, le conseil municipal a décidé de remettre en cause un certain nombre d'approches poursuivies dans le cadre du projet, qui ne paraissaient pas correspondre à l'avis et aux intérêts des habitants. Les élus ne veulent pas créer de clivages. Le projet doit être mené pour l'ensemble de la population. Dans les jours qui ont suivi, j'ai saisi la présidente de la commission nationale du débat public. Personne n'avait saisi la CNDP avant que la commune de Corcoué ne s'en charge. Nous avons reçu une réponse immédiate, nous indiquant qu'il fallait passer par le préfet. J'ai écrit à celui-ci au début du mois de novembre. J'ai demandé à d'autres communes du secteur d'en faire autant. 8 municipalités ont saisi le préfet, tout comme le président de la communauté de communes. Un an plus tard, nous n'avons toujours pas reçu de réponse. En février 2021, les porteurs de projet ont saisi le préfet à leur tour et, cette fois, la CNDP a donné suite.

Pour se prononcer, le conseil municipal de Corcoué-sur-Logne a cherché à se renseigner de la manière la plus objective possible. Nous n'étions pas contre ce projet d'office. Nous avons demandé au Syndicat départemental d'énergie de la Vendée, présidé par M. LEBOEUF, devenu depuis Président du Département, et au Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique de venir expliquer au conseil municipal l'intérêt du projet. Ils nous ont répondu que le projet se révélait démesuré et ne correspondait pas à leurs ambitions.

Nous n'avons pas souhaité en rester là. La technique et la science ne répondent pas à tous les problèmes humains. Les discours peuvent être élaborés, mais ces domaines ne peuvent pas répondre à toutes les questions. Nous avons donc fait appel au collège des transitions sociétales de l'université de Nantes. Ils nous ont proposé une conférence sur la transition sociétale, et non écologique. Il y a, dans la salle, des personnes ayant des enfants et c'est pour eux que nous devons nous interroger sur ce dernier sujet.

Nous avons également proposé à la coopérative de nous mettre en contact avec 4 agriculteurs très favorables au projet. Durant une heure et demie, nous avons échangé avec eux. Les échanges ont été riches et très courtois. Un mois et demi, nous avons rencontré 4 autres agriculteurs qui, eux, ne souhaitaient pas s'engager dans ce projet. Tout

ceci a nourri la décision du conseil municipal, qui a été argumentée. Nous avons expliqué pourquoi cela ne correspondait pas aux attentes d'une commune comme la nôtre. Nous ne sommes pas opposés à la méthanisation. Je faisais d'ailleurs partie du comité de pilotage mis en place lors de l'installation du premier prototype de méthaniseur, il y a 10 ans. J'y étais favorable. À l'époque, en tant que Vice-Président du Département, j'avais demandé que les services départementaux réalisent l'Atlas des énergies renouvelables pour la méthanisation et les éoliennes. Un projet d'éolien à Corcoué a été refusé à cause de la présence de radars militaires. Ainsi, parfois, la mise en place de projets n'est pas possible pour des raisons indépendantes de notre volonté.

Je connais un certain nombre d'agriculteurs, qui vont travailler pour produire du gaz qui sera brûlé, ce qui émettra du CO₂. Les bénéfices reviendront à 49 % à une entreprise dont les fonds sont alimentés par les États-Unis et l'Angleterre. Il faut aussi savoir que les fonds de pension qui permettent à de grandes industries européennes de fonctionner ne sont pas placés dans les banques françaises. Je ne suis pas là pour dénoncer, mais, en tant que maire, je dois la transparence à mes concitoyens.

Enfin, vous avez évoqué un volume de 10 000 tonnes de bois. J'ai fait réaliser une étude il y a quelques années par la chambre d'agriculture de Loire-Atlantique. Une commune comme Corcoué ne peut produire que 1 700 tonnes de bois annuellement.

Guillaume VOINEAU

Au sein d'une seule exploitation, 700 m³ peuvent être produits.

Claude NAUD, maire de Corcoué-sur-Logne

Vous avez évoqué un tarif de plus de 90 euros le MWh. Le gaz d'Ukraine, d'Algérie et de Norvège est payé entre 12 et 20 euros. La différence est payée par ceux qui utiliseront le gaz ou par la garantie apportée durant 15 ans par l'État.

Le Département de Loire-Atlantique s'est prononcé défavorablement. Le Président de celui de la Vendée a ouvert la séance du conseil en se disant également défavorable. Olivier ALAIN, ancien responsable de la FDSEA des Côtes-d'Armor et ancien Vice-Président chargé de l'agriculture en Bretagne, est aujourd'hui fortement opposé aux projets de méthanisation, qu'il décrit comme étant véreux.

Enfin, la commission du Sénat a mené 100 auditions l'année dernière. Elle était présidée par un sénateur Les Républicains, tandis que le rapporteur était un sénateur Europe Écologie Les Verts. Le rapport produit indique que le Sénat est favorable à la méthanisation. Cependant, le projet de Corcoué est cité : « Ce projet mérite à lui seul une mention particulière pour son caractère démesuré. Nous retenons de nos échanges qu'il s'agirait, si toutefois cette installation à l'étude venait à entrer un jour en production, d'un véritable cas d'école de ce qu'il ne faut pas faire. »

Guillaume VOINEAU

Je n'ai qu'une question à poser aux élus. Leur rôle est-il de s'opposer au projet ou d'émettre des propositions ? Nous réfléchissons depuis 10 ans à la méthanisation. Vous ne nous avez jamais rien proposé. Nous nous sommes pris en main pour vous proposer de produire de l'énergie renouvelable. Je suis élu en tant que président au sein de ma coopérative. Je ne dis pas à mes interlocuteurs ce qu'ils peuvent faire ou non. Je suis là pour leur proposer des solutions. Aujourd'hui, nous proposons un outil à nos adhérents, mais aussi à des agriculteurs n'ayant pas rejoint la coopérative. Votre rôle d'élu est d'émettre des propositions. Aujourd'hui, d'autres projets se poursuivent. Malgré le volume de transport, qui se révèle aussi important, ceux-ci sont autorisés. Vous ne pouvez pas vous contenter de vous opposer au projet. Que proposez-vous ?

De la salle

Dans le traité de la COP26, il est indiqué que tous les signataires doivent tendre à réduire les émissions de gaz à effet de serre non carbonés, y compris le méthane, avant 2030.

Stéphan BEAUGÉ, maire de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Ce qui se passe ce soir est intéressant. Nous sommes dans la démocratie et dans l'échange et il reste important de se respecter. Le débat qui nous réunit pose deux questions importantes : la souveraineté alimentaire de notre pays ainsi que sa souveraineté énergétique. Je pense que la stratégie de l'État doit être plus claire. Depuis 40 ans, celui-ci défend le nucléaire. De grands discours sont tenus sur la COP 26, mais nous sommes présents ce soir pour évoquer des éléments concrets.

De plus, il convient de parler de centralisation. Depuis le début des années 1980, il existe des collectivités territoriales : Régions, Départements, intercommunalités... Nous devons avancer ensemble, mais pour ce faire, il faut que la stratégie nationale soit plus claire et que les collectivités locales travaillent sur les dossiers. Ce débat me rappelle ceux survenus sur les centres d'enfouissement technique, en 1989. La loi prévoyait alors une obligation pour les intercommunalités de créer ces centres sur leur territoire, ce qui n'est pas fait aujourd'hui. Il faut que les collectivités, à travers les schémas de cohérence territoriale, atteignent un objectif d'intérêt public.

Je ne sais pas si ce projet est bon ou mauvais. Ce n'est pas la question. Aujourd'hui, nous devons nous demander si, dans le cadre de la transition écologique, le projet remplit les attentes. Il faut savoir si celui-ci sera mené à son terme, malgré les réserves. Selon vous, sera-t-il validé par l'État ? Vous dépensez beaucoup d'énergie et semblez sincère dans votre démarche, mais cela n'aura servi à rien si l'État ne suit pas.

Nous avons parlé de l'avenir de nos enfants, et je crois que c'est dans leur intérêt que nous sommes réunis ce soir. Je suis un citoyen, un élu local et un père de famille. Je ne comprends pas que tous les projets soient bloqués aujourd'hui. Nous devons sortir de l'impasse et trouver les bonnes solutions pour prendre nos responsabilités concernant la transition écologique, qui ne doit pas se contenter d'être évoquée dans les manuels scolaires. Nous devons sortir de la théorie au profit de la pratique, dans l'intérêt public.

Guillaume VOINEAU

Je rejoins votre analyse. Nous avons trop travaillé ce projet, et celui-ci représente un trop grand intérêt pour l'abandonner. Vous avez raison de souligner que la décision appartiendra à l'État. Nous devons trouver un moyen de faire de la méthanisation, même si ce n'est pas à Corcoué. Il faudra une solution pour les agriculteurs qui souhaitent s'engager

Jean-Michel BRECHET

Tous les territoires doivent trouver des solutions pour produire de l'énergie renouvelable, qu'elle soit d'origine éolienne, solaire, ou qu'elle provienne de la méthanisation. Le président du Département a d'ailleurs indiqué que la méthanisation pouvait potentiellement répondre à 25 % des besoins du territoire.

Beaucoup de particuliers veulent bien de l'éolien, mais pas chez eux. Le solaire, quant à lui, interroge. La méthanisation n'est peut-être pas la solution la plus aboutie, mais elle fait partie d'une proposition, que nous soumettons à un échange avec le public. Des ateliers permettront d'avancer sur les questions comme le transport. Si d'autres sujets majeurs ressortent, nous les traiterons. Cependant, nous devons avancer dans l'échange et ne pas rester dans l'opposition. Sinon, nous ne répondrons ni aux enjeux de demain ni aux attentes des générations futures.

Karine BESSES

Cette envie d'échanges et de co-construction nécessite vraiment que des marges de manœuvre soient ouvertes sur le projet. Les thématiques des ateliers vont être proposées par le maître d'ouvrage et nous vous invitons vraiment à y participer. Les sujets sont complexes et il faut aller plus avant pour trouver des solutions collectives.

Isabelle SOUQUET

Les prochains rendez-vous auront lieu jeudi, à Chaumes-en-Retz, et vendredi, à Legé. Deux ateliers auront lieu à Machecoul les 7 et 14 décembre. D'autres rencontres pourront être organisées à la demande.

La réunion se termine à 21 heures 55.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com